

RCS : LE PUY Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00306 Numéro SIREN : 821 723 665 Nom ou dénomination : 3WAYSTE

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2022 sous le numéro de dépôt B2022/000830

3WAYSTE

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.467.856 euros

Zone Artisanale de Polignac – 43000 Polignac

821 723 665 RCS Le-Puy-en-Velais

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

CERTIFIES CONFORMES

M. Fabien Charreyre
Président

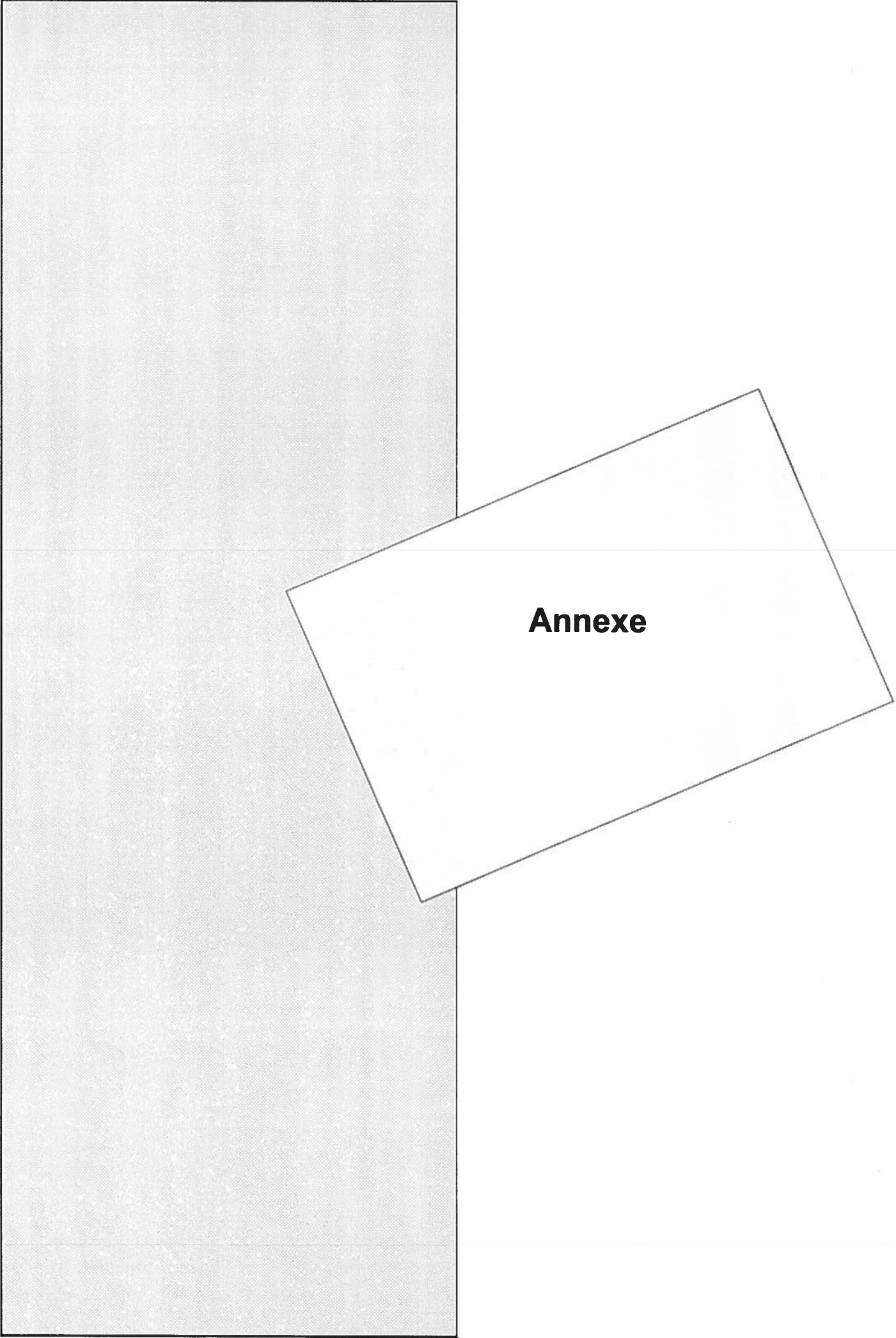


Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	16 773	13 371	3 402	6 781
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	12 625	6 949	5 676	4 960
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 655 299		1 655 299	1 653 278
Créances rattachées aux participations	624 800		624 800	624 800
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 309 497	20 320	2 289 176	2 289 819
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	165		165	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 433 501		1 433 501	1 498 641
Autres créances	572 211		572 211	919 113
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	750 000		750 000	793 000
Disponibilités	1 622 186		1 622 186	2 583 433
Charges constatées d'avance (3)	108 941		108 941	1 250
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 487 004		4 487 004	5 795 436
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 796 501	20 320	6 776 181	8 085 255
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 467 856	2 467 856
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	-6 488 581	-6 488 581
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	246 786	246 786
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 651 951	5 546 614
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-95 594	105 336
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 782 418	1 878 011
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		70 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		70 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	950 698	243 619
Emprunts et dettes financières diverses (3)	238 677	1 625 128
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12 014	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 709 543	3 940 326
Dettes fiscales et sociales	76 659	325 238
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 172	2 934
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	4 993 763	6 137 244
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 776 181	8 085 255
(1) Dont à plus d'un an (a)	666 450	115 204
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 315 299	6 022 040
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : 3WAYSTE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 6 776 181 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 95 594 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/04/2021.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu

Règles et méthodes comptables

bénéficiaires sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 761	1 012		16 773
Immobilisations incorporelles	15 761	1 012		16 773
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 970	3 655		12 625
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	8 970	3 655		12 625
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 278 078	2 021		2 280 099
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	2 278 078	2 021		2 280 099
ACTIF IMMOBILISE	2 302 809	6 688		2 309 497

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 012	3 655	2 021	6 688
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 012	3 655	2 021	6 688
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS ALTRIOM 43000 POLIGNAC			80,00	
3WAYSTE NORTH AMERICA 9999 ONTARIO			100,00	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS ENERWAYSTE 43000 POLIGNAC			20,00	

Société 3Wayste North Amercia

Les données chiffrées de la société ne sont pas disponibles à la date de réalisation de cette annexe.

Société 3Wayste Bengaluru

La société 3Wayste Bengaluru est détenue à 99.99% par 3Wayste, une seule action sur les 8 000 actions appartient à un directeur local. Ces actions ont une valeur initiale de 10 roupies ce qui, au 31/12/2020 donnerait une valeur totale des titres de $7999 \times 10 \times 0.11$ (le taux de change) = 8 798€.

Enewayste

Les données du tableau correspondent aux données de l'année 2019, les comptes 2020 n'étant pas disponible à ce jour. L'assemblée générale est convoquée le 27 mai 2021 pour arrêter les comptes 2020.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 980	4 391		13 371
Immobilisations incorporelles	8 980	4 391		13 371
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 010	2 939		6 949
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 010	2 939		6 949
ACTIF IMMOBILISE	12 990	7 330		20 320

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 739 453 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	624 800		624 800
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 433 501	1 433 501	
Autres	572 211	572 211	
Charges constatées d'avance	108 941	108 941	
Total	2 739 453	2 114 653	624 800

Produits à recevoir

	Montant
clients - factures a etabli	1 405 892
divers produits a recevoir	137 203
Total	1 543 095

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 467 856,00 Euro décomposé en 14 348 titres d'une valeur nominale de 172,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	14 348	172,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	14 348	172,00

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	70 000		70 000		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	70 000		70 000		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			70 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 981 749 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	950 698	449 449	334 750	166 500
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	238 677	73 477		165 200
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 709 543	3 709 543		
Dettes fiscales et sociales	76 659	76 659		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 172	6 172		
Produits constatés d'avance				
Total	4 981 749	4 315 299	334 750	331 700
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	935 200			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	1 617 121			
(**) Dont envers Groupe et associés				

Contrat d'assurance prospection BPI

La société 3Wayste a signé un contrat d'assurance Prospection à l'export avec la BPI France en date du 15 juillet 2020. Les données de ce contrat ont été revu par un avenant n°1 en date du 19 janvier 2021, reportant la fin de la période de prospection.

Le montant du contrat porte sur un budget garanti de 800 000 € avec une quotité garantie de 65% soit une indemnité provisionnelle initiale de 260 000 €.

Au 31 décembre 2020, la société 3Wayste avait encaissée 236 000 € dont 70 800 euros de RFM (remboursement forfaitaire minimum, comptabilisé en compte 168000.

L'avenant N°1 rappelle le début de la période de prospection, le 1er novembre 2019, pour une période de 3 ans. Cette période prenait fin initialement le 31 octobre 2022, cette date de fin a été reportée au 31 octobre 2023, avec un début de remboursement au 01 novembre 2025.

Compte tenu de cet avenant, la dette de 236 000 € encaissée en 2020 a été inscrite en dette à plus de 5 ans.

Pret Zéro pour l'innovation - BPI 2020

La société 3Wayste a souscrit des emprunts à taux Zéro pour l'innovation. L'objet du programme d'innovation est l'optimisation d'un process industriel de tri et de valorisation des déchets ménagers, en particulier la qualité des combustibles, l'affinage des matières organiques, la productivité.

Notes sur le bilan

Les emprunts contractés sur l'exercice 2020 ont été :

- 1 - 185 000 € à taux zéro sur une durée de 31 trimestres, dont une période complémentaire de différé d'amortissement à compter de la notification de l'accord de prêt,
- 2- 185 000 € à taux zéro sur une durée de 31 trimestres, dont une période complémentaire de différé d'amortissement à compter de la notification de l'accord de prêt,.

Prêt Région garanti par la BPI

100 000 € à taux zéro sur une durée de 8 trimestres de différé d'amortissement du capital suivi de 20 versements trimestriels égaux en capital à terme échu, le premier étant fixé le 30/09/2022 et le dernier le 30/06/2027.

Prêt soutien innovation - Prêt garanti par l'Etat

La société 3Wayste a obtenu en 2020 un prêt pour le renforcement de trésorerie de 300 000 €. Le remboursement est prévu avec un différé d'un an, suivi d'un versement à terme échu du capital et des intérêts.

Convention de crédit renouvelable - Structuration CEPAL

Signé pour un montant global de 6 800 000 € en date du 25 février 2020

A été ouvert une ouverture de crédit renouvelable d'un montant maximal en principal de six millions huit cent mille euros, devant être réduit à trois millions cinq cent mille euros (3 500 000 euros) à compter du 25 août 2021 afin de permettre le financement des besoins généraux de la société.

Au 31 décembre 2020, aucune ligne n'avait été utilisée.

Aucun PGE n'a été demandé en 2020.

Charges à payer

	Montant
fournisseurs - fact. non parvenues	3 129 750
emprunts interets courus	2 677
personnel - provision congés payés	18 013
charges à payer - congés payés	6 400
charges à payer - charges sociales	3 543
Total	3 160 382

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
charges constatees d avance	108 941		
Total	108 941		

3WAYSTE

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.467.856 euros
Zone Artisanale de Polignac – 43000 Polignac
821 723 665 RCS Le-Puy-en-Velais
(ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 21 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, et le 21 juin,
A 11.30 heures,
Au siège social,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

Le Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est présent.

Monsieur Fabien Charreyre préside la séance en qualité de Président de la Société.

Est désigné en qualité de Secrétaire : Me Frédéric Huguenin

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable, permet de constater que les associés présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 14.348 actions sur les 14.348 actions composant le capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence de l'assemblée ;
- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés et au Commissaire aux comptes ;
- Les statuts de la société ;
- Le rapport du Président comprenant les informations sur les opérations de l'exercice écoulé ;
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée générale.



Puis le Président déclare que ces rapports, le texte des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressés.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, quitus au Président de la Société ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture de ses rapports, des rapports du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président de la Société, et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, relatif à l'exercice clos, le 31 décembre 2020, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un résultat déficitaire de (95.593,55) euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.



En conséquence, L'Assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, obtient les votes suivants :

Pour : 14.348

Contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est : adoptée

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'Assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (95.593,55) euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat déficitaire de l'exercice (95.593,55) euros

Affectation :

La totalité, au compte « Autres Réserves » (95.593,55) euros

Total affecté (95.593,55) euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée générale constate qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices clos.

Cette résolution, mise aux voix, obtient les votes suivants :

Pour : 14.348

Contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est : adoptée

TROISIEME DECISION

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif aux conventions réglementées établi en application des dispositions de l'article L227-10 et suivants du Code de commerce, approuve, dans les conditions légales et statutaires du vote, successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, obtient les votes suivants :

Pour : 14.348

Contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est : adoptée

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Président ou à toute personne qu'il déciderait de s'adjoindre ou de se substituer, à l'effet d'accomplir toutes formalités qui seraient rendues nécessaires en suite des présentes délibérations.

Cette résolution, mise aux voix, obtient les votes suivants :

Pour : 14.348

Contre : 0

Abstention : 0

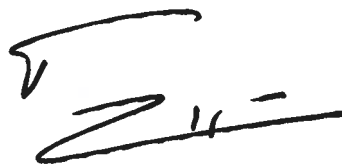
Cette résolution est : adoptée

* *
*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Président ainsi que par le Secrétaire séance.



M. Fabien Charreyre
Président



Me Frédéric Huguenin
Secrétaire

3WAYSTE

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.467.856 euros
Zone Artisanale de Polignac – 43000 Polignac
821 723 665 RCS Le-Puy-en-Velais

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de commerce à l'effet de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'exercice clos le 31 décembre 2020 fait apparaître un chiffre d'affaires hors taxes de 4.443.009 euros, contre 10.366.630 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 57,14%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 4.719.177 euros, contre 10.795.596 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -56,28%.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 4.815.520 euros, contre 10.741.979 euros pour l'exercice précédent soit une variation de -55,17%.

Dans ces conditions, le résultat d'exploitation est déficitaire à hauteur de (96.344) euros, en diminution par rapport au bénéfice d'exploitation de 53.617 euros constatée lors de l'exercice précédent.

Le résultat financier est également déficitaire à hauteur de (66.067) euros contre (2.894) euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est déficitaire et s'établit à (330) euros, contre un résultat négatif de (293) euros au titre de l'exercice précédent.

Dans ces conditions, l'exercice clos le 31 décembre 2020 se traduit par un résultat net comptable déficitaire de (95.594) euros, contre un bénéfice de 105.336 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la société s'élevait à 6.776.181 euros contre 8.085.255 euros au titre de l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2020 est conforme à nos prévisions ; il marque la fin du chantier réalisé, avec succès, malgré les difficultés occasionnées par la crise sanitaire Covid-19, sur le site de Sainte Suzanne à La Réunion.

2. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement particulier n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice social.

La Société continue ses actions de commercialisation et de diffusion de la solution 3Wayste, spécialement en vue de l'obtention de marchés.

La crise sanitaire Covid-19 a rendu plus difficile les démarches de prospection, mais nous sommes confiants dans le fait que la technologie 3Wayste gagnera des parts de marché.

3. PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES

Outre les difficultés occasionnées par la crise sanitaire Covid-19, la Société est confrontée à des processus longs de prospection et de prise de décisions en vue de la création de centres de tri utilisant la technologie 3Wayste.

4. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

Dans son activité, la Société doit principalement veiller au financement moyen-long terme de ses capacités d'actions et au renforcement de ses ressources humaines. La bonne coordination des prestations de la Société avec celles des autres personnes impliquées dans les projets est également l'objet d'une vigilance constante.

5. INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR LA SOCIETE

Aucune information particulière ne nécessite d'être mentionnée au titre du présent paragraphe.

6. ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L. 232-1 du Code de commerce, que la Société a effectué au cours de l'exercice écoulé des activités en matière de recherche et de développement en relation notamment avec la technologie 3Wayste (brevets et savoir-faire). Ces activités ont généré un crédit d'impôt recherche de 60.959,00 €.

7. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat net déficitaire d'un montant de (95.593,55) euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Origine :

Résultat déficitaire de l'exercice (95.593,55) euros

Affectation :

La totalité, au compte « Autres Réserves » (95.593,55) euros

Total affecté (95.593,55) euros

Situation des capitaux propres

Compte tenu du résultat de l'exercice et de l'affectation ci-dessus proposée, les capitaux propres de la Société, ressortiront à 1.782.418 euros, pour un capital social de 2.467.856 euros.

8. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Nous vous informons qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

9. INDICATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons en **Annexe** la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients.

10. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés suivantes :

Amendes et pénalités 330 €

11. RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE DE L'ENTREPRISE

Aucune information spécifique n'est à mentionner au titre de cette responsabilité, la Société veillant à conduire ses activités conformément aux règles applicables en cette matière.

12. INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

- 12.1. La Société détient 80% des titres composant le capital de la société par actions simplifiée ALTRIOM. Cette participation est comptabilisée dans les comptes de la Société pour une valeur de 1.520.000 euros. Au titre de son dernier exercice clos le 30 septembre 2020, la société ALTRIOM a réalisé un chiffre d'affaires de 4.518.456 €, pour un résultat net de – 537.640 € et des capitaux propres de 2.800.582 €.

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et la surtaxe déchets produits hors territoire impactent défavorablement les comptes d'ALTRIOM ; de même que les coûts de traitement mixte plastiques et les prestations de transport. Il est également relevé une augmentation sensible des charges d'électricité, une augmentation des taxes foncières, une progression de la masse salariale et une augmentation des dotations aux amortissements.

- 12.2. La Société détient 2,75% des titres composant le capital de la société par actions simplifiée ENERWAYSTE. Cette participation est comptabilisée dans les comptes de la Société pour une valeur de 80.000 euros. Pour son exercice clos au 31/12/2019, la société ENERWAYSTE n'avait pas réalisé de chiffre d'affaires. Ses capitaux propres ressortaient à 1.260.836 € pour un capital social de 2.900.000 €. Nous rappelons que cette société ENERWAYSTE est titulaire de la sous-licence France de la technologie 3Wayste et est opérée par le groupe Energipole Environnement. Des discussions sont conduites avec le groupe Energipole Environnement pour favoriser la performance de cette société ENERWAYSTE.

- 12.3. La Société détient 100% des titres composant le capital de la société 3WASTE NORTH AMERICA. Cette participation est comptabilisée dans les comptes de la Société pour une valeur de 53.277,92 euros. Les dernières données financières de la société 3WAYSTE NORTH AMERICA ne sont pas disponibles à la date du présent rapport. Cette société a été constituée en vue de l'obtention de marchés en Amérique du Nord et plus particulièrement au Canada. A ce jour, les démarches de prospection sont toujours en cours.

- 12.4. La Société détient 99,99 % du capital de la société 3WAYSTE BENGALURU. Cette participation est comptabilisée dans les comptes de la Société pour une valeur de 2.020,73 €. Les dernières données financières de la société 3WAYSTE BENGALURU ne sont pas disponibles à la date du présent rapport. Cette société a été constituée en vue de l'obtention de marchés en Inde. A ce jour, les démarches d'obtention d'un premier marché sont toujours en cours ; elles ont été ralenties par la crise sanitaire Covid-19.

- 12.5. Conformément aux dispositions des articles L. 233-1 et suivants et L. 233-6 et suivants du Code de commerce, votre Présidente vous rappelle que la Société n'a pris aucune participation dans une quelconque société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

13. PRET A MOINS DE DEUX ANS (ARTICLE L 511-6, 3BIS ALINEA 2 CMF)

La Société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans à des microentreprises, des PME ou des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

14. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées vous informe des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

15. PRINCIPALES INFORMATIONS COMPTABLES

La lecture des comptes annuels (bilan, compte de résultats, et annexe) vous donnera une information complète sur la traduction comptable de l'activité de votre société sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; nous vous indiquons ci-après les principales indications qui ressortent de ces comptes :

Données	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
Chiffre d'affaires	4.443.009 €	10.366.630 €
Achats de marchandises	148.842 €	0 €
Autres achats et charges externes	3.384.459 €	1.583.816 €
Salaires et traitements	260.461 €	178.260 €
Résultat d'exploitation	(96.344) €	53.617 €
Résultat financier	(66.067) €	(2.894) €
Résultat exceptionnel	(330) €	(293) €
Total du bilan	6.776.181 €	8.085.255 €
Total des capitaux propres	1.782.418 €	1.878.011 €

16. ACTIONNARIAT SALARIE

16.1. ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

A la clôture de l'exercice 2020, il n'existait pas d'actionnariat salarié collectif effectif au sein de la Société.

16.2. OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE ET AUX DIRIGEANTS

Néant

16.3. OPERATIONS REALISEES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AU PERSONNEL SALARIE ET AUX DIRIGEANTS

Néant

16.4. ACQUISITION D' ACTIONS EN VUE DE LES ATTRIBUER AUX SALARIES DANS LE CADRE DE L'INTERESSEMENT

Néant

16.5. OPERATIONS REALISEES PAR LES SOCIETES CONTROLEES MAJORITAIREMENT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, PAR LA SOCIETE, AU TITRE DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS OU AU TITRE DE L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Néant

17. MANDATS DES DIRIGEANTS ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

17.1. Mandat du Président

Monsieur Fabien Charreyre a été nommé Président de la Société, lors de la constitution de la Société, pour une durée indéterminée.

17.2. Commissaires aux Comptes

Les mandats de commissaires aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle délibérant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

18. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Monsieur Fabien Charreyre n'a pas été rémunéré par la Société au titre de ses fonctions de Président de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

* *

*

Nous vous proposons donc d'approuver les comptes de l'exercice, tels qu'ils ont été arrêtés par la Présidence et tels qu'ils vous sont présentés, les opérations traduites ou résumées par ces comptes, le présent rapport, de voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président

Annexe :

Information sur les délais de paiement (art. L. 441-6-1 Code de commerce)

Annexe : Information sur les délais de paiement (art. L. 441-6-1 Code de commerce)

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	Non renseigné				Non renseigné
Montant TTC total des factures concernées	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné
% du montant total des achats TTC de l'exercice	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	Non renseigné				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	Non renseigné				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	Non renseigné				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Non renseigné				

	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	Non renseigné				Non renseigné
Montant TTC total des factures concernées	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné
% du montant total des ventes TTC de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	Non renseigné				
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	Non renseigné				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	Non renseigné				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Non renseigné				

Petite entreprise ayant un commissaire aux comptes
Demande de confidentialité du compte de résultat

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : 3WAYSTE

Forme juridique : société par actions simplifiée

Numéro unique d'identification - (Siren) : 821 723 665 RCS Le Puy en Velay

Représentée par :

Nom : Charreyre

Prénom : Fabien

☒ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

☐ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le : 31 décembre 2020

☒ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Signature

